

L'Environnement En Europe: Les Défis et Les Perspectives

البيئة في أوروبا : التحديات والآفاق

Dr. Litim Nadia ⁽¹⁾

Maitre de conférences «A»

Faculté de Droit, Université de Badji-Mokhtar, Annaba (Algerie)

nadia.litim@univ-annaba.dz

REÇUE
07 – 09 - 2020

ACCEPTÉ
27 – 11 - 2020

PUBLIÉ
20 – 12 - 2020

Résumé :

L'environnement est un domaine d'action primordial pour l'Union Européenne. Sa protection est essentielle à son prospérité future. C'est pour cela, la politique européenne de l'environnement vise à trouver un certain équilibre entre la nécessité de se développer d'une part et celle de protéger l'environnement et d'assurer aux générations futures les conditions d'un monde sain et vivable, d'une autre part. Mais malgré que l'UE applique des normes environnementales les plus strictes au monde, la dégradation de l'environnement européen ne cesse de s'aggraver de jour en jour. Plusieurs défis persistent encore. C'est pour cela, l'UE a pour objet de poursuivre une stratégie environnementale qui vise à concrétiser des objectifs ambitieux à moyen et long termes.

Mots clés:

Union Européenne - Environnement - Déchets – Changement climatique – Biodiversité.

Abstract:

The environment is a key area for European Union. Its protection is essential to its future prosperity. That is why the European environmental policy aims to strike a balance between the need to develop by exploiting the natural resources of the planet and that of ensuring a healthy and sustainable life for the future generations. But although the EU applies the strictest environmental standards in the world, the degradation of the European environment is worsening day by day. Several challenges still persist. For this, the EU tries today to follow an environmental strategy to achieve ambitious objectives in the medium and long term.

key words:

European Union - Environment - Wastes – Climate Change – Biodiversity.

(1) Corresponding author: **Dr Litim Nadia**, e-mail: nadialitim3@gmail.com

Introduction:

L'environnement dépasse toutes les frontières étatiques, politiques et juridiques. Elle est une question transversale. La coopération entre les États membres de l'Union européenne (UE) est donc primordiale pour lutter contre des problèmes qui menacent l'environnement.

En effet, l'environnement est une priorité dans toutes les actions menées et soutenues par l'Union européenne. Sa politique de l'environnement vise à améliorer l'état des richesses naturelles, à encourager l'utilisation efficace des ressources et à préserver la santé publique.

Aujourd'hui, malgré que l'UE applique des normes environnementales les plus strictes au monde, l'environnement européen continue à se dégrader. Plusieurs défis persistent encore et plusieurs entraves menacent la bonne application de sa politique environnementale. C'est pour cela, l'UE adopte une stratégie environnementale qui couvre des domaines différents et qui vise à concrétiser des objectifs ambitieux.

Mais **Quels sont les défis environnementaux et les perspectives de la politique environnementale de l'UE à moyen et long termes ?**

Pour toutes réponses adéquates à cette problématique, l'étude a utilisé plusieurs méthodes et outils de recherche scientifique, particulièrement la méthode descriptive, pour décrire l'état de l'environnement européen et les risques majeurs qui pèsent sur l'Europe, et la méthode analytique pour analyser le contenu de la politique européenne de l'environnement, et étudier ses principaux défis environnementaux.

Ainsi l'étude a utilisé l'outil statistique en donnant quelques chiffres et statistiques fiables concernant par exemple le taux des déchets et substances polluantes produits par l'union européenne, le taux de la perte de biodiversité et des écosystèmes en Europe....etc.

Cette étude est divisée en trois grandes sections: La première se rapporte à illustrer la notion générale de la politique européenne de l'environnement. La deuxième section vise à déterminer les principaux défis environnementaux de l'Union européenne. Quant à la troisième et la dernière section, elle analyse les perspectives ambitieuses de la politique européenne de l'environnement.

Section I : Notion Générale de La Politique Européenne de L'Environnement

L'objectif de la protection de l'environnement répond fondamental à l'impératif qui s'impose aux Etats européens d'assurer à tous un niveau satisfaisant de qualité de vie, ainsi que d'assurer aux générations futures les conditions d'un monde sain.¹ Le plus impressionnant est que cet objectif ne se limite pas au seul domaine communautaire, mais il s'est intégré dans toutes les actions de l'Union européenne: Sociale, Economique, industrielle, culturelle,..etc.

En effet, plusieurs questions se posent concernant la protection européenne de l'environnement: Quelles sont les origines de la politique européenne de

l'environnement ? Quelle est sa base juridique ? Comment l'UE finance-t-il sa politique environnementale ?

A) Historique:

Tout d'abord, il faut mentionner que le traité de Rome de 1957, instituant la CEE, devenue UE, conçue comme un marché commun, ne contenait aucune disposition concernant une politique commune de l'environnement.² Mais de manière incidente, en 1967, une première directive sur la classification dans l'emballage et l'étiquetage, puis directement sur les déchets eux-mêmes, a ouvert la voie à une politique commune.³

Absente du traité de Rome, la politique européenne de l'environnement a pris son essor en 1972, lorsque les chefs d'État et de gouvernement, réunis à Paris, invitaient la Commission Européenne, en tant qu'une institution exécutive de l'Union Européenne, à présenter un "Programme d'action " dans le domaine de l'environnement.⁴

Pendant cette période des années 70, la Communauté a voulu, par priorité, réduire la pollution de l'eau en fixant des objectifs de qualité affectés à certains usages: baignade, boisson, conchyliculture, par exemple, Dans le domaine des déchets, il s'agissait de donner un cadre de référence pour la collecte et l'élimination des déchets ménagers et de limiter les risques, dans le cas d'un transfert transfrontalier des déchets industriels toxiques.⁵ C'est à cette même époque que sont adoptées deux des directives les plus connues du grand public: la directive dite "oiseaux " en 1979 et la directive dite "Seveso " en 1982.⁶

Face à la dégradation constante de l'environnement, et avec la prise de conscience des risques liés aux problèmes environnementaux, l'Union européenne a adopté l'Acte Unique Européen de 1986, qui a doté l'UE d'une compétence explicite en la matière de l'environnement. La politique commune de l'environnement est née.⁷

En effet, l'acte unique européen a introduit des dispositions relatives à l'environnement, ainsi il a fixé les objectifs de l'action communautaire en ce domaine en trois objectifs: Préserver, protéger et améliorer la qualité de l'environnement, contribuer à la protection de la santé des personnes, assurer une utilisation prudente et rationnelle des ressources naturelles.⁸ En bref, l'Acte unique marque un tournant pour la Communauté: La construction d'un grand marché sans frontières requiert de nouveaux modes de décision, des institutions rénovées et une harmonisation des règles techniques.⁹ L'Acte unique apporte enfin une base juridique choisie pour tous les actes environnementaux à venir. L'article 100 A (avènement du marché intérieur) dispose que: "la Commission dans ses propositions (...) en matière (...) de protection de l'environnement (...) prend pour base un niveau de protection élevé."¹⁰ Ceci liait explicitement l'harmonisation du grand marché avec l'amélioration de la qualité de l'environnement et non pas seulement, comme dans le cadre du Traité de Rome, avec l'intégration économique.¹¹

Et puis, et avec le traité de Maastricht (1992), l'environnement entre dans le champ de la procédure de codécision et devient une "politique européenne". Ainsi, le traité d'Amsterdam (1997), prolonge cette évolution en intégrant, parmi les missions de la Communauté, le principe de développement durable, un "développement qui répond aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs," selon le rapport Brundtland de 1987.¹²

Enfin, le traité de Lisbonne (2009) ajoute un nouvel objectif à la politique de l'Union dans le domaine de l'environnement avec la "promotion, sur le plan international, de mesures destinées à faire face aux problèmes régionaux ou planétaires de l'environnement, et en particulier la lutte contre le changement climatique" (article 191 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE)).¹³

Aujourd'hui, l'UE vise non seulement à intégrer la dimension environnementale dans l'ensemble de ses politiques nationales et internationales,¹⁴ mais aussi à établir un équilibre entre protection de l'environnement et compétitivité. Ainsi, l'UE encourage fortement le développement de l'éco-innovation et les technologies dites "vertes."¹⁵ Celles-ci sont considérées comme bénéfiques pour l'environnement mais également pour les entreprises car elles leur confèrent un avantage concurrentiel, grâce au développement de technologies économes en ressources.¹⁶

A noter, qu'on entend par «éco-innovation» toute forme d'innovation qui débouche sur des progrès significatifs et démontrables en matière de développement durable, ou qui vise à favoriser de tels progrès, en permettant de réduire les incidences sur l'environnement, d'améliorer la résilience face aux pressions exercées sur l'environnement ou d'exploiter les ressources naturelles de manière plus efficace et plus responsable.¹⁷

Il faut bien souligner que, de leur genèse à aujourd'hui, les différentes étapes de la politique de l'environnement de la Communauté reflètent l'importance grandissante accordée aux problèmes d'environnement, non seulement par les décideurs de l'UE mais également par les citoyens de l'Europe.¹⁸ De ce fait, Les résultats d'un sondage publié en 2017 montrent que les Européens demeurent très préoccupés par l'environnement. La grande majorité (94 %) des Européens pensent qu'il est important de protéger l'environnement. Le changement climatique, la pollution atmosphérique et l'augmentation des déchets comptent parmi leurs principales inquiétudes.¹⁹

De sa part, la Commission européenne utilise des canaux variés pour sensibiliser l'opinion à l'importance de l'environnement. Lors de la «semaine verte» organisée tous les ans à Bruxelles, des milliers de participants débattent sur un thème, comme la biodiversité ou l'eau. Les concours connaissent également un grand succès.²⁰ Ainsi, le prix de la capitale verte de l'Europe récompense des villes européennes qui ont su faire preuve d'imagination pour protéger l'environnement. D'autres prix récompensent des projets en faveur de

l'environnement réalisés par des entreprises, des pouvoirs publics et des particuliers.²¹

Grosso modo, la politique européenne de l'environnement s'est évoluée à travers plusieurs traités communautaires d'une façon impressionnante, elle s'est intégrée dans toutes les actions européennes, elle ne se limite pas uniquement aux problèmes communautaires mais elle a des dimensions universelles. Ainsi, elle vise à établir un équilibre difficile entre la préservation de l'environnement et le développement économique.

B) Base Juridique de la Politique Environnementale de L'UE:

En effet, la politique européenne de l'environnement se fonde sur les articles 191 à 193 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) (Titre XX).²² Mais le fondement concret de son action se trouve dans la septième édition du programme d'action pour l'environnement, qui planifie l'action communautaire à l'horizon 2020, intitulé "Bien vivre, dans les limites de notre planète."

Ce programme d'action qui constitue la pierre angulaire de la politique européenne en matière d'environnement²³ définit trois objectifs:

- 1.La préservation du "capital naturel" (fertilité des sols, qualité de l'air, eau douce, biodiversité, etc.);
- 2.La transformation de l'UE en une économie modérée en carbone et mesurée en ressources (qui passe par le traitement des déchets, la lutte contre le gaspillage, le recyclage, etc.) ;
- 3.La santé humaine et le bien-être de l'homme (lutte contre la pollution de l'eau et de l'air, limitation des produits chimiques, etc.)²⁴

En outre, le Conseil Européen a adopté en octobre 2019 des conclusions qui contiennent des orientations politiques pour les politiques à mener par l'UE dans le domaine de l'environnement et du changement climatique au cours de la période 2021 - 2030. Il demande à la Commission Européenne de présenter au plus tard au début de l'année 2020 une proposition ambitieuse et ciblée pour le 8e programme d'action pour l'environnement (PAE).²⁵

Il faut bien noter que les programmes d'action et la législation environnementale de l'UE en général sont élaborés selon des principes démocratiques. La politique de l'environnement est le produit de l'action conjointe des trois institutions européennes – Commission européenne, Parlement européen, Conseil de l'UE – et des gouvernements des Etats membres.²⁶

C) Financement de la Politique environnementale de l'Union:

Sans doute que la question financière est la pierre angulaire qui conduit considérablement à la réussite de n'importe quelle politique environnementale, c'est pour cela l'UE insiste à assurer un budget important et établir différents instruments spécifiques à l'environnement.

Il faut d'abord souligner, que L'aide octroyée pour réaliser les objectifs fixés en matière d'environnement représente une part considérable du budget de l'UE.²⁷ En liant la politique de l'environnement à d'autres domaines, cette aide

peut générer, par effet de levier, entre 10 et 12 milliards d'euros de dépenses budgétaires par an, par exemple à travers l'adoption de mesures agri-environnementales ou de financements accordés à la politique de cohésion, à la recherche et à l'innovation.²⁸

Créé par un règlement du 21 mai 1992, l'Instrument financier spécifique à l'environnement "LIFE" est le principal instrument de soutien de la politique environnementale de l'UE. Il a pour fonction de financer des projets prioritaires en matière environnementale.²⁹ La première phase du programme Life a porté sur la période 1992-1995. La seconde phase, dite Life II, couvert la période 1996-1999. Le programme Life III (2000-2004) a été prolongé pour la période 2005-2006 avec un budget de 317 millions d'euros.³⁰ LIFE 2014-2020 prend la suite du programme LIFE + qui était en place entre 2007 et 2013 et qui disposait d'un budget de 2 milliards d'euros.³¹ En outre, l'Union européenne finance également des mesures de protection de l'environnement partout dans le monde. Parmi les autres moyens financiers affectés aux mesures de protection de l'environnement, on peut citer les fonds structurels et le Fonds de cohésion de l'Union européenne.³²

La protection de l'environnement passe aussi par la réduction du fossé entre les régions les plus pauvres et les plus riches de l'Union. Des moyens financiers destinés à encourager les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sont également fournis par le Fonds européen pour le développement rural. En cas de crise environnementale majeure, comme les marées noires ou les incendies de forêt, l'Union fournit également une assistance par le biais du Fonds de solidarité de l'UE.³³

Enfin, on peut constater que contrairement à ce que certains pourraient penser, l'environnement occupe une place centrale dans les politiques de l'Union. Les architectes de la construction européenne reconnaissent l'importance d'un environnement préservé. Ainsi, les États membres qui souscrivent au traité sur l'Union européenne doivent notamment viser «un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement».³⁴

Section II: Principaux Défis environnementaux de l'Union Européenne

Certes, les problèmes environnementaux auxquels l'Europe est confrontée ne sont plus les mêmes que par le passé. Aujourd'hui, la gestion des déchets, les produits chimiques, la pollution de l'air et de l'eau, le changement climatique et la perte de biodiversité et des écosystèmes, figurent parmi les principaux problèmes environnementaux qui préoccupent plus particulièrement l'Union Européenne.

A) Gestion Des Déchets:

Certains sujets constituent un grand défi pour l'UE, C'est le cas, notamment, de la production des déchets, qui augmente de manière inquiétante. En effet, la Communauté génère chaque année quelque 2 milliards de tonnes de déchets.³⁵ Ce chiffre comprend les déchets provenant du secteur industriel (427

millions de tonnes), de la production d'énergie et de l'approvisionnement en eau (127 millions de tonnes), du secteur du bâtiment (510 millions de tonnes), ainsi que les déchets municipaux (241 millions de tonnes).³⁶

En outre, d'importantes quantités de déchets sont produites par l'agriculture, l'exploitation forestière, la pêche, l'exploitation minière et les carrières, les services et le secteur public.³⁷

Il faut bien mentionner que les déchets, qui sont définis par l'article 3, point 1, de la directive 2008/98/CE comme «toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire», représentent potentiellement une énorme perte de ressources, que ce soit sous la forme de matières premières ou d'énergie.³⁸

De plus, la gestion et l'élimination des déchets peuvent avoir des incidences graves sur l'environnement. Les décharges, par exemple, occupent de l'espace et peuvent provoquer une pollution de l'air, de l'eau ou du sol, tandis que l'incinération peut, sans réglementation adéquate, générer des émissions de polluants atmosphériques dangereux.³⁹

B) Produits Chimiques:

Les produits chimiques sont toute matière vivante et inerte se compose de substances résultant des diverses combinaisons entre une centaine d'éléments présents sur la terre, tel que l'air que nous respirons, composé d'environ 80 % d'azote et de 20 % d'oxygène. En termes simples, un produit chimique est soit un élément soit un composé chimique formé à partir de la combinaison d'éléments.⁴⁰

En effet, ces produits chimiques constituent un problème majeur non seulement pour l'UE, mais aussi pour le monde entier, surtout qu'ils peuvent pénétrer dans l'air, l'eau et le sol lors de leur fabrication, de leur utilisation ou de leur mise au rebut. Leur impact sur l'environnement est déterminé par la quantité de produit qui est rejetée, le type et la concentration du produit, et l'endroit où il est détecté.⁴¹

Certains produits chimiques peuvent être nocifs lorsqu'ils sont rejetés dans l'environnement, même s'ils n'ont pas d'impact immédiatement visible. Certaines substances sont préoccupantes en raison de leur capacité à pénétrer dans la chaîne alimentaire et à s'accumuler ou à persister dans l'environnement durant plusieurs années.⁴²

Il faut mentionner que la question des produits chimiques est une question délicate pour l'UE, puisque les informations sur la dangerosité des produits sont souvent sommaires et incomplètes. A noter, que la production de produits chimiques dans l'UE augmente chaque année, enregistrant une hausse totale de 4,4 %.⁴³

C) La Pollution de L'Air, de L'Eau & du Sol:

Selon l'Organisation mondiale de la santé, jusqu'à 20% de l'ensemble des décès survenant en Europe seraient attribuables à des facteurs environnementaux. L'Europe bénéficie déjà de normes élevées concernant la qualité de l'air, mais dans de nombreuses villes, la pollution dépasse les niveaux acceptables.⁴⁴En

effet, au cours des vingt dernières années, l'UE est parvenue à réduire les émissions d'un certain nombre de substances polluantes, comme celles du plomb, qui ont baissé de 90 %. Cependant, malgré les progrès réalisés, la pollution de l'air, de l'eau et du sol reste l'un des grands sujets de préoccupation en Europe.⁴⁵

D) Changement Climatique:

Les rapports scientifiques du GIEC, le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat, sont formels: le changement climatique a lieu et aura des conséquences environnementales, économiques et sociales non négligeables dans toutes les régions du monde.⁴⁶

D'après ce cinquième rapport des experts du GIEC, trois risques majeurs pèsent sur l'Europe et ses habitants à l'horizon 2100 si la température venait à augmenter de 4,8°C:

1. Une augmentation des pertes économiques dues à l'augmentation des inondations. Les scénarios envisagés -du meilleur au plus extrême- prévoient en moyenne que la fonte des glaces élèvera le niveau des océans d'un mètre d'ici à 2100 et de 2,8 mètres d'ici à 2200.⁴⁷ En Europe, ce sont les Pays-Bas, dont un quart du territoire se situe sous le niveau de la mer, mais aussi le Royaume-Uni et la France qui seraient les plus touchés, dans des villes comme Amsterdam ou Bordeaux;⁴⁸

2. Un renforcement des restrictions visant l'utilisation de l'eau. Une diminution des eaux souterraines et des rivières disponibles, couplée à une augmentation de la demande, toucherait tous les secteurs: Agriculture, industrie, énergie, mais aussi l'usage domestique;⁴⁹

3. Une multiplication des épisodes de chaleur extrême. Leur fréquence serait appelée à doubler, voire à tripler et ces vagues de chaleur auraient des incidences sur la santé, le bien-être de la population européenne, la qualité de l'air ou encore la récurrence des feux de forêt.⁵⁰

En plus, le rapport spécial du GIEC sur l'océan, la cryosphère et les changements climatiques, publié le 25 septembre 2019, a souligné d'autres conséquences néfastes du réchauffement climatique, comme l'acidification des océans, les ondes de tempête, les cyclones tropicaux violents qui vont augmenter d'ici 2050, ainsi des risques croissants d'impacts graves sur la biodiversité, la structure et la fonction de ces écosystèmes sont projetés d'ici 2100.⁵¹

E) La Perte de Biodiversité & des Ecosystèmes:

La biodiversité - terme utilisé pour souligner la richesse des espèces et la diversité génétique- est non seulement importante en soi, mais elle fournit également des biens vitaux tels que les denrées alimentaires, les fibres, les combustibles et les médicaments, et elle rend des services essentiels tels que la régulation du climat, la prévention des inondations, la purification de l'eau, la pollinisation et la formation des sols.⁵² Tous ces biens et services sont nécessaires à la prospérité économique, à la sécurité, à la santé et à la qualité de vie.⁵³ Aujourd'hui, 42 % des mammifères, 15 % des oiseaux et 52 % des poissons d'eau

douce sont menacés sur l'ensemble du continent européen. Mille espèces de végétaux sont sur le point de disparaître.⁵⁴

Cet effondrement de la biodiversité est notamment lié à une restriction des zones dans lesquelles vivaient ces espèces du fait de la dégradation des terres (seul un quart des terres de la planète n'est pas affecté par les activités humaines), de la déforestation, de l'expansion urbaine ou encore de l'intensification de l'agriculture et de la pêche qui pèsent sur la qualité des habitats et le fonctionnement des écosystèmes.⁵⁵

Section III: Perspectives

de La Politique Européenne de L'Environnement:

Plusieurs mesures, stratégies et actions, avec des objectifs ambitieux à atteindre pour moyen et long termes, sont adoptées par l'UE en vue d'affronter les différents défis environnementaux qui la menacent:

A) Réduction, Valorisation & Recyclage des déchets:

Les politiques de gestion des déchets de l'UE visent à réduire les incidences environnementales et sanitaires des déchets et à améliorer l'efficacité des ressources dans l'UE.⁵⁶ L'objectif à long terme de ces politiques est de réduire le volume de déchets produits et, lorsque leur production est inévitable, de les valoriser comme une ressource, ainsi que de parvenir à de meilleurs taux de recyclage et à l'élimination sans danger des déchets.⁵⁷

Aujourd'hui, l'UE accorde une place plus importante à la valorisation, et notamment au recyclage, ainsi qu'au développement de technologies propres et de produits « verts ».⁵⁸ Désormais, les déchets doivent être éliminés dans des installations adéquates situées le plus près possible de leur lieu de production, afin de réduire les risques découlant de leur transport.⁵⁹ Le respect de ce critère de proximité devrait, à terme, permettre d'abord à l'union européenne dans son ensemble, et à chaque Etat membre ensuite, de parvenir à l'autosuffisance en matière de traitement des déchets.⁶⁰

En effet, l'Union européenne s'est déjà engagée à recycler la moitié de ses déchets et à « quasiment éliminer » les décharges à l'horizon 2020. Donc, 2020 est une date butoir pour arriver au recyclage de la moitié des déchets ménagers et pour éliminer les décharges.⁶¹

En outre, l'Europe pourrait recycler 70 % de ses déchets municipaux d'ici 2030. Un objectif atteignable si la Commission adopte une proposition contraignante visant à supprimer progressivement les décharges.⁶²

A noter aussi que la proposition de la Commission concernant une stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable insiste sur la nécessité de rompre les liens entre croissance économique, utilisation des ressources naturelles et production et recyclage de déchets.⁶³ D'après les conclusions du Conseil européen de Göteborg (en juin 2001), « Il faut modifier le lien entre la croissance économique, l'utilisation des ressources naturelles et la production de déchets. Une économie performante doit aller de pair avec une

utilisation durable des ressources naturelles et une production viable de déchets. »⁶⁴

B) Système REACH:

Applicant le principe de précaution, l'Union européenne a mis au point un système d'enregistrement, d'évaluation, d'autorisation et de restriction des produits chimiques appelés REACH.⁶⁵

Ce système, entré en vigueur le 1er juin 2007, rationalise le précédent cadre réglementaire de l'Union sur les produits chimiques.⁶⁶ L'objectif est d'assurer une meilleure protection de la santé humaine et de l'environnement contre les risques que peuvent poser les produits chimiques, de promouvoir des méthodes d'essai, de favoriser la libre circulation des substances dans le marché intérieur et de renforcer la compétitivité et l'innovation.⁶⁷

Donc, toutes les substances chimiques fabriquées ou importées dans l'UE doivent être enregistrées auprès de l'Agence européenne des produits chimiques, dont le siège est à Helsinki.⁶⁸ Toute substance chimique utilisée dans l'UE devra satisfaire à cette obligation, faute de quoi elle ne pourra pas être vendue dans l'Union. Les produits les plus dangereux font l'objet de règles particulièrement strictes. Les entreprises sont chargées d'évaluer et de gérer les risques des substances chimiques qu'elles utilisent ou vendent dans l'Union et de fournir aux consommateurs des conseils d'utilisation appropriés.⁶⁹

C) Mesures Anti-pollution:

Concernant d'abord la pollution de l'air, la Commission Européenne a entrepris une vaste révision des politiques de qualité de l'air, en s'appuyant sur les dernières avancées scientifiques et sur les mesures ayant fait la preuve de leur rentabilité.⁷⁰

La lutte contre la pollution de l'air vise différents types de polluants ainsi que leur source, avec un objectif déterminé par la Commission européenne: réduire en 2020 de 40 % par rapport au niveau de 2000, le nombre de décès liés à la pollution atmosphérique.⁷¹ Cet objectif d'amélioration de la qualité de l'air s'est traduit par l'adoption de mesures visant à fixer des plafonds d'émissions pour les substances qui appauvrissent la couche d'ozone comme les normes EURO VI pour les véhicules utilitaires lourds.⁷²

En outre, et pour lutter contre la pollution de l'eau, l'UE a mis en place une politique globale pour garantir la qualité des eaux en Europe. Celle-ci était tout d'abord axée sur les aspects sanitaires, puis elle s'est intéressée aux incidences environnementales des grands secteurs consommateurs d'eau tels que l'agriculture, l'industrie et les ménages.⁷³ Le principal instrument législatif dans ce domaine, à savoir la directive-cadre sur l'eau, prévoit que "Les pays membres doivent vérifier l'état de leurs eaux et établir des programmes expliquant comment ils comptent les assainir."⁷⁴

En plus, le plan d'action élaboré par la Commission européenne pour sauvegarder les ressources hydriques en Europe jusqu'en 2020 et au-delà devrait

aider à remplir ces objectifs. Il prévoit des mesures pour améliorer la mise en œuvre de la politique de l'eau et l'intégrer dans d'autres domaines politiques.⁷⁵

Il faut également souligner qu'on ne peut pas parler de mesures Anti-pollution sans citer le label écologique de l'UE ou "écolabel", qui est un moyen préventif des pollutions, qui oriente les consommateurs vers les produits "propres" et incite les industriels à les produire, contribuant ainsi à l'utilisation efficace des ressources et à un niveau élevé de protection de l'environnement.⁷⁶ Ce système fonctionne sur une base volontaire et peut être appliqué à des produits appartenant à des groupes de produits pour lesquels des critères écologiques ont été établis par la Commission en conformité avec le règlement.⁷⁷

D) La stratégie de l'Union européenne en matière de biodiversité à l'horizon 2020 et 2050:

Au début de 2011, quelques mois seulement après l'adoption, à Nagoya (Japon), d'un accord mondial ambitieux sur la biodiversité, l'Union mettait la dernière main à sa nouvelle stratégie.⁷⁸ Celle-ci avait comme objectif essentiel de stopper, à l'horizon 2020, en premier lieu, la perte de biodiversité et la dégradation des services rendus par les écosystèmes, de les restaurer autant que possible et de renforcer les efforts déployés par l'Europe pour prévenir la perte de biodiversité dans le monde.⁷⁹

Cette stratégie qui vise in fine la mise en place d'une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources et à faire de l'UE le leader de la recherche et de l'innovation⁸⁰ a six objectifs prioritaires qui visent à diminuer significativement les menaces pesant sur la biodiversité:

1. La pleine application de la législation existante en matière de protection de la nature et des réseaux de réserves naturelles;
2. L'amélioration et le rétablissement des écosystèmes et des services écosystémiques, chaque fois que possible, notamment grâce à une utilisation accrue de l'infrastructure verte;
3. Une plus grande durabilité des activités agricoles et forestières ;
4. La sauvegarde et la protection des stocks halieutiques de l'UE ;
5. La lutte contre les espèces envahissantes, qui causent de plus en plus de pertes de biodiversité dans l'UE;
6. Le renforcement de la contribution de l'UE à l'action concertée menée au niveau mondial contre la perte de biodiversité.⁸¹

En second lieu, à l'horizon 2050, il convient que la biodiversité de l'Union européenne et les services écosystémiques qui en découlent, c'est-à-dire son capital naturel, soient protégés, évalués et adéquatement rétablis pour leur valeur intrinsèque afin qu'ils continuent de contribuer au bien-être de l'homme et à la prospérité économique et afin d'éviter des changements catastrophiques liés à la perte de biodiversité.⁸²

E) Objectifs Energie Climat:

L'Europe a les objectifs les plus ambitieux du monde en matière de lutte contre le changement climatique. Par les recommandations du GIEC (groupe

d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), l'UE réduit ses gaz à effet de serre en vue limiter la hausse de température mondiale moyenne à 2 degrés.⁸³

Pour mettre en œuvre ses objectifs, l'UE a adopté le paquet énergie climat en 2008, révisé en 2014. Le Paquet Energie Climat est un plan d'action visant à mettre en place une politique commune de l'énergie et à lutter contre le changement climatique.⁸⁴ Dans ce cadre, l'Union européenne s'est fixé des objectifs ambitieux à atteindre à l'horizon 2020: une amélioration de 20% de l'efficacité énergétique, une part de 20% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie de l'Union et une réduction de 20% de ses émissions de gaz à effet de serre.⁸⁵

En janvier 2014, la Commission européenne a présenté une nouvelle série d'objectifs pour 2030 en matière de climat et énergie:

1. 27% d'efficacité énergétique ;
2. 27% d'énergies renouvelables ;
3. 40% réduction émission GES.⁸⁶

Au-delà de l'objectif de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, l'Union européenne a engagé sa réflexion sur la transition vers une économie sobre en carbone à moyen et long termes, suite à la publication par la Commission de sa Feuille de route pour une économie sobre en carbone à l'horizon 2050.⁸⁷ Il faut aussi mentionner que l'UE a joué un rôle de premier plan dans l'action menée pour parvenir à un accord mondial sur le climat. Après une participation limitée au protocole de Kyoto et l'absence d'accord à Copenhague en 2009, l'UE a bâti une large coalition de pays développés et en développement favorables à un accord ambitieux, qui a permis la réussite de la conférence de Paris 2015.⁸⁸

L'UE a été la première grande économie à présenter sa contribution prévue au nouvel accord, dès mars 2015. Elle prend déjà des mesures pour réaliser son objectif de réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40 % d'ici à 2030.⁸⁹

Cependant, en dépit des mesures prises et perspectives soulignées par l'UE, la Commission européenne reconnaît explicitement dans le cinquième programme d'action que « la dégradation lente mais constatée de l'environnement de la Communauté se poursuit. »⁹⁰ Dans de nombreux domaines, la politique de l'environnement n'a donc pas réussi: Ces objectifs n'ont pas été respectés, les outils législatifs n'ont pas toujours fait la preuve de leur efficacité.⁹¹

Conclusion:

Pour conclure, il faut dire que la protection de l'environnement est primordiale dans la stratégie européenne. C'est pour cela, sa politique de l'environnement qui est liée à tous les domaines communautaires vise à trouver un certain équilibre entre la nécessité de se développer d'une part et celle d'assurer un environnement conservé d'une autre part. Mais faute de volonté politique, il s'agit d'une mission incomplète!

Après plus de quarante années d'action menée par l'UE, la mise en œuvre de la politique européenne de l'environnement reste insuffisante. Elle se limite pratiquement au papier et ne s'accompagne d'aucune action ayant un impact réel sur l'environnement européen.

Autrement dit, la politique européenne de l'environnement contient plusieurs mesures, stratégies et plans d'actions, avec des objectifs ambitieux à atteindre pour moyen et long termes, en vue d'affronter les différents défis environnementaux qui menacent l'UE, mais la situation est loin d'être idéale !! Le plus décevant est que ces mesures et stratégies communautaires ne sont pas du tout contraignantes, c'est pour cela, plusieurs objectifs soulignés à l'horizon 2020 ne sont pas encore atteints, surtout en ce qui concerne la réduction des taux des déchets produits par l'UE.

Souligner des perspectives encourageantes et des objectifs ambitieux ne sont pas suffisants, il faut que cela se traduise par des actions concrètes prises par les Etats membres de l'UE. Certainement, les prochaines années seront cruciales pour l'UE, parce qu'elles révèlent à quel point ses pays membres ont vraiment la volonté d'appliquer correctement et dans les délais précis ces plans d'actions et stratégies environnementales qui sont encore considérés par plusieurs pays membres comme des freins et des obstacles qui entravent ses processus de la croissance économique.

Il est donc clairement nécessaire que l'UE doive intensifier ses efforts pour surmonter les défis qui la menacent, et chercher les outils adéquats afin d'assurer la bonne mise en œuvre de sa politique environnementale et concrétiser ses perspectives encourageantes.

Bibliographie:

¹ - Masclat. J.C, *La Communauté Européenne & L'Environnement*, La Documentation Française, Paris, 1997, P.2.

² - Mathieu.J.L, *La Protection Internationale de L'Environnement*, 2^{ème} Ed, Presses Universitaires de France, Paris, 1995, P.47.

³ - L 'Evolution de La Politique Européenne de L'Environnement, *Toute l'Europe*, <http://www.touteurope.eu/les-politiques-europeennes/environnement/synthese/l-evolution-de-la-politique-europeenne-de-l-environnement.html> (Consulté le: 05/05/2020)

⁴ - Lavoux. T, *La Politique Européenne De L'Environnement, Aménagement & Nature, France*, N°: 116, 1994, P.56.

⁵ - Ibid.

⁶ - Ibid.

⁷ - L 'Evolution de La Politique Européenne de L'Environnement, *Op.Cit.*

⁸ - Lavielle. J.M. *Droit International de L'Environnement*, Ellipses Ed, Paris, 2004, P.P.76-77.

⁹ - Lavoux. T, *Op.cit*, P.56.

¹⁰ - Lavoux. T, *Op.Cit*, P.56.

¹¹ - Ibid.

¹² - L'Evolution de La Politique Européenne de L'Environnement, *Op.cit.*

¹³ - Les Politiques Environnementale & Climatique de L'Union Européenne, *Représentation Permanente de la France Auprès de l'Union européenne*, <http://www.rpfrance.eu/les-politiques-environnementale-et> (Consulté le: 06/03/2020)

¹⁴ - L 'Evolution de La Politique Européenne de L'Environnement, *Op.cit.*

¹⁵ - *Ibid.*

¹⁶ - *L'Evolution de La Politique Européenne de L'Environnement, Op.cit.*

¹⁷ - *Comprendre Les Politiques de L'Union Européenne, Publications de Direction Générale De la Communication, Bruxelles, 2013, P.7.*

¹⁸ - *La Politique Environnementale Européenne, Toute L'Europe, <https://www.touteurope.eu/actualite/la-politique-europeenne-de-l-environnement.html> (Consulté le: 19/04/2020)*

¹⁹ - *Sondage sur l'environnement: Les citoyens ont confiance dans l'UE, mais en attendent plus, Commission Européenne, https://ec.europa.eu/environment/efe/news/environment-poll-citizens-trust-eu-expect-more-2018-01-25_fr (Consulté le: 17/04/2020)*

²⁰ - *Comprendre Les Politiques de L'Union Européenne, Op.cit, P.11.*

²¹ - *Comprendre Les Politiques de L'Union Européenne, Op.cit, P.11.*

²² - *L'Evolution de La Politique Européenne de L'Environnement, Op. Cit.*

²³ - *Ibid.*

²⁴ - *Ibid.*

²⁵ - *8^e Programme d'Action pour L'Environnement: Le Conseil Adopte des Conclusions, Conseil Européen, <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2019/10/04/8th-environmental-action-programme-council-adopts-conclusions> (Consulté le: 08/03/2020)*

²⁶ - *Comprendre Les Politiques de L'Union Européenne, Op.cit, P.5.*

²⁷ - *Les Politiques Environnementale & Climatique de L'Union Européenne, Op.cit.*

²⁸ - *Ibid.*

²⁹ - *Roche.C, Droit de L'Environnement, 2^{eme} Ed, Gualino Ed, Paris, 2006, P.68.*

³⁰ - *Roche.C, Op.cit, P.68.*

³¹ - *Le Fonctionnement de La Politique Environnementale Européenne, Toute L'Europe, <http://www.touteurope.eu/les-politiques-europeennes/environnement/synthese/le-fonctionnement-de-la-politique-environnementale-europeenne.html> (Consulté le: 11/05/2020)*

³² - *Ibid.*

³³ - *Ibid.*

³⁴ - *Comprendre Les Politiques de L'Union Européenne, Op.cit, P.P.4-5.*

³⁵ - *L'UE & La Gestion des Déchets, Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, Luxembourg, 2000, P. 3.*

³⁶ - *Ibid.*

³⁷ - *Politique De L'UE En Matière De Déchets: Historique De La Stratégie, Commission Européenne, http://ec.europa.eu/environment/waste/pdf/story_book_fr.pdf (Consulté le: 19/04/2020)*

³⁸ - *Statistiques sur Les Déchets, Eurostat, http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Waste_statistics/fr#Informations_suppl.C3.A9mentaires_Eurostat_4v (Consulté le: 02/03/2020)*

³⁹ - *Statistiques sur Les Déchets, Op.cit.*

⁴⁰ - *Un aperçu sur les produits chimiques, Convention de Rotterdam,*

http://www.pic.int/Portals/5/ResourceKit/F_Brochure/brochure_chemicalsnapshot_fr.pdf (Consulté le: 13/03/2020)

⁴¹ - *Les Produits Chimiques & Notre Environnement, Substances chimiques,*

http://www.chemicalsubstanceschimiques.gc.ca/fact-fait/chem-chim_environ-fra.php (Consulté le: 08/02/2020)

⁴² - *Ibid.*

⁴³ - *Statistiques sur Les Déchets, Op.Cit.*

⁴⁴ - *Bien Vivre, dans Les Limites de Notre Planète, Commission Européenne,*

<http://ec.europa.eu/environment/pubs/pdf/factsheets/7eap/fr.pdf> (Consulté le: 15/02/2020)

⁴⁵ - *Comprendre Les Politiques de L'Union Européenne, Op.cit, P.P.12-13.*

⁴⁶ - *Pourquoi le Changement Climatique est Un Enjeu Pour L'Europe ?*

<http://www.touteurope.eu/actualite/pourquoi-le-changement-climatique-est-un-enjeu-pour-l-europe.html> (Consulté le: 28/03/2020)

⁴⁷ - Climat: Quelles Catastrophes Naturelles en Europe? Toute L'Europe,

<https://www.touteurope.eu/actualite/climat-quelles-catastrophes-naturelles-en-europe.html>

(Consulté le: 22/04/2020)

⁴⁸ - Climat: Quelles Catastrophes Naturelles en Europe? Op.cit.

⁴⁹ - Pourquoi le Changement Climatique est Un Enjeu Pour L'Europe ? Op.cit.

⁵⁰ - Ibid.

⁵¹ - Rapport Spécial du GIEC sur L'Océan, La Cryosphère Et Les Changements Climatiques, Climate.be, <https://www.climat.be/fr-be/changements-climatiques/les-rapports-du-giec/2019-rapport-special-du-giec-sur-l-ocean-et-la-cryosphere> (Consulté le: 10/02/2020)

⁵² - Comprendre Les Politiques de L'Union Européenne, Op.cit, P.10.

⁵³ - Comprendre Les Politiques de L'Union Européenne, Op.cit, P.10.

⁵⁴ - L'Europe & La Protection de La Biodiversité, Toute L'Europe, <http://www.touteurope.eu/les-politiques-europeennes/environnement/synthese/l-europe-et-la-protection-de-la-biodiversite.html> (Consulté le: 02/04/2020)

⁵⁵ - Justine Daniel, Protection de La Biodiversité: Que Fait L'Europe? Toute L'Europe, L'Europe, <https://www.touteurope.eu/actualite/protection-de-la-biodiversite-que-fait-l-europe.html> (Consulté le: 10/02/2020)

⁵⁶ - Statistiques sur Les Déchets, Op.cit.

⁵⁷ - Ibid.

⁵⁸ - Leroy.O, L'Union Européenne & La Gestion Des Déchets: Actualités & Perspectives, Impact Europ Ed, Bruxelles, 1996, P.11.

⁵⁹ - Ibid.

⁶⁰ - Ibid.

⁶¹ - L'UE Veut recycler 70 % des Déchets à L'Horizon 2030, Eutactiv, <http://www.euractiv.fr/section/developpement-durable/news/l-ue-veut-recycler-70-des-dechets-a-l-horizon-2030/> (Consulté le: 15/03/2020)

⁶² - Ibid.

⁶³ - Politique De L'UE En Matière De Déchets: Historique De La Stratégie, Op.cit, P.16.

⁶⁴ - Politique De L'UE En Matière De Déchets: Historique De La Stratégie, Op.cit, P.16.

⁶⁵ - La Protection de L'Environnement de L'Activité Humaine, Toute L'Europe, <http://www.touteurope.eu/les-politiques-europeennes/environnement/synthese/la-protection-de-l-environnement-de-l-activite-humaine.html> (Consulté le: 06/03/2020)

⁶⁶ - Ibid.

⁶⁷ - Ibid.

⁶⁸ - Comprendre Les Politiques de L'Union Européenne, Op.cit, P.12.

⁶⁹ - Ibid.

⁷⁰ - Comprendre Les Politiques de L'Union Européenne, Op.cit, P.12.

⁷¹ - Les Politiques Environnementale & Climatique de L'Union Européenne, Op.cit.

⁷² - Ibid.

⁷³ - Comprendre Les Politiques de L'Union Européenne, Op.cit, P.13.

⁷⁴ - Ibid.

⁷⁵ - Ibid.

⁷⁶ - Les Principes de La Politique Européenne de L'Environnement, Europédia, http://www.europedia.moussis.eu/books/Book_2/5/16/02/02/?lang=fr&all=1&s=1&e=10 (Consulté le: 30/03/2020)

⁷⁷ - Ibid.

⁷⁸ - Comprendre Les Politiques de L'Union Européenne, Op.cit, P.10.

⁷⁹ - Ibid.

⁸⁰ - L'Europe & La Protection de La Biodiversité, Op.cit.

⁸¹ - *L'Europe & La Protection de La Biodiversité, Op.Cit.*

⁸² - *La stratégie Biodiversité de l'UE à L'Horizon 2020, Europa,*

https://ec.europa.eu/environment/pubs/pdf/factsheets/biodiversity_2020/2020%20Biodiversity%20Factsheet_FR.pdf (Consulté le: 02/04/2020)

⁸³ - *Les politiques environnementale et climatique de l'Union européenne, Op.cit.*

⁸⁴ - *Ibid.*

⁸⁵ - *Ibid.*

⁸⁶ - *Comprendre Les Politiques de L'Union Européenne, Op.cit, P.10.*

⁸⁷ - *Les politiques environnementale et climatique de l'Union européenne, Op.cit.*

⁸⁸ - *Accord de Paris, Commission Européenne,*

http://ec.europa.eu/clima/policies/international/negotiations/paris/index_fr.htm (Consulté le: 10/05/2020)

⁸⁹ - *Ibid.*

⁹⁰ - *Leroy.O, Op.cit, P. 61.*

⁹¹ - *Ibid.*